



CODE DE DEONTOLOGIE DES EDUCATEURS DU CAJ CAP Avenir

2026/2031

Auteurs :

Stéphanie
Emmanuelle
Melissa
Marie-Laure
Nora
Mina
Antonio
Jean Marie
Elisabeth
Katia
Mélanie
Marine



SOMMAIRE

01

INTRODUCTION

02

DÉFINITION DE LA DÉONTOLOGIE

03

LE CADRE DE NOS MISSIONS

04

LA RELATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES

05

LE TRAVAIL EN EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE



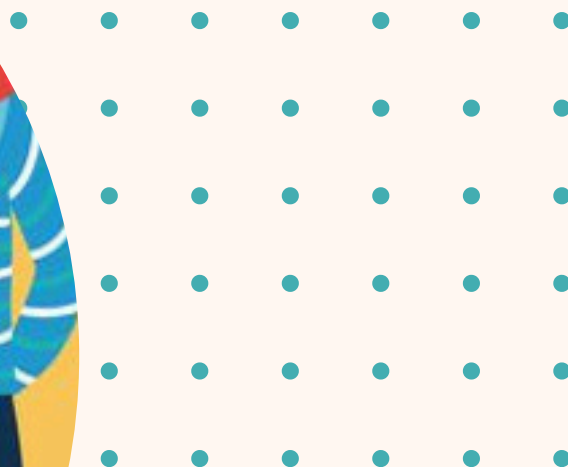
Un cadre commun pour penser et agir en cohérence avec nos valeurs

Ce livret est le fruit d'un travail collectif mené par l'équipe éducative du Centre d'Accueil de Jour Cap Avenir de Dugny, dans le cadre d'une formation action dédiée à la réflexion éthique et proposée par Ax'Aide. Il traduit une volonté partagée de mettre en mots ce qui guide au quotidien nos postures professionnelles, nos choix d'accompagnement et notre manière d'être auprès des personnes que nous soutenons.

À ce jour, aucun code déontologique spécifique aux éducateurs n'existe au niveau national. Pourtant, dans notre pratique, nous sommes confrontés à des enjeux complexes où les valeurs, les droits des personnes accompagnées et les contraintes institutionnelles peuvent entrer en tension. Il nous est apparu essentiel de pouvoir formaliser un cadre de référence commun, non pas comme une règle figée, mais comme un repère vivant, construit à partir de notre expérience, de nos échanges, et de notre engagement professionnel.

Ce livret a une double vocation : transmettre à l'ensemble des professionnels du CAJ, actuels et futurs, ce qui fait sens pour nous dans notre manière d'exercer le métier d'éducateur, et nourrir la réflexion en équipe, dans une dynamique d'amélioration continue. Il ne se substitue pas aux textes législatifs ou aux valeurs fondamentales du secteur médico-social, mais il les articule à notre réalité de terrain.

En construisant ensemble cette base déontologique, nous avons voulu affirmer notre responsabilité éthique, renforcer la cohérence de nos pratiques, et contribuer à une culture professionnelle partagée, fondée sur le respect de la personne, l'écoute, la bienveillance et la recherche de sens.



02 QUELQUES DÉFINITIONS

Ces quatre notions – éthique, déontologie, bientraitance et morale – se complètent, mais ne se confondent pas. Bien que proches dans le langage courant, ces mots renvoient à des registres différents de la pensée et de l'action. Les distinguer nous aide à mieux comprendre nos choix, à poser des repères collectifs, et à renforcer la qualité de notre accompagnement.

Comprendre leurs différences permet de mieux situer nos responsabilités, d'ajuster nos postures professionnelles et de nourrir une réflexion partagée.

Pour penser et agir de façon juste, il est essentiel de distinguer ce qui relève de nos valeurs personnelles (morale), des principes professionnels (déontologie), de l'exigence d'un accompagnement respectueux (bientraitance), et de la réflexion collective sur ce qu'il convient de faire (éthique).

Éthique

L'éthique est une réflexion sur ce qui est juste et bon à faire dans une situation donnée, en tenant compte du contexte, des valeurs en jeu, et des conséquences pour les personnes concernées.

Elle ne donne pas de réponses toutes faites, mais invite à penser et débattre collectivement des dilemmes ou tensions que l'on peut rencontrer dans l'accompagnement.

► **L'éthique questionne : « Que faire de juste ici et maintenant, ? »**

Déontologie

La déontologie regroupe les règles, devoirs et obligations qui encadrent une profession.

Elle peut être formalisée dans un code de déontologie, mais elle peut aussi s'exprimer à travers des engagements d'équipe. Elle vise à garantir le respect des personnes, la qualité de la relation professionnelle, et l'intégrité du métier.

► **La déontologie cadre les pratiques professionnelles et définit ce qu'un professionnel peut ou ne peut pas faire.**

Morale

La morale est un ensemble de valeurs, de normes ou de principes qui guident les comportements humains en fonction de ce qu'une société, une culture ou une personne considère comme bien ou mal.

Elle peut varier selon les époques, les milieux sociaux, ou les convictions personnelles.

► **La morale dit : « Ce que je pense être bien ou mal en général. »**

Bientraitance

La bientraitance est une démarche active et continue pour adapter l'accompagnement aux besoins et aux souhaits des personnes, dans le respect de leurs droits, de leur dignité et de leur individualité.

Elle repose sur une posture professionnelle de respect, d'écoute, de non-jugement et d'attention à l'autre. Elle s'oppose à toute forme de maltraitance, y compris involontaire.

► **La bientraitance se construit chaque jour, dans la qualité des relations et des actes posés.**

